

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 11 MARS 2025 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseillère, district n° 1

Manon Huard, conseillère, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de février 2025

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2025

4.2 Adoption des comptes à payer au 28 février 2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIA

5.2 Avis de motion / Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs

5.3 Adoption du projet de Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs

5.4 Modification au Règlement numéro 12700-2024 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2025 / Tarifs et prix imposés pour l'utilisation d'une embarcation sur le lac

5.5 Autorisation de signature / Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du MELCCFP

5.6 Mandat d'honoraires professionnels / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Atelier 4^e Niveau

5.7 Nomination d'un maire suppléant

5.8 Autorisation de signature / Effets bancaires (maire suppléant)

6. PARTIE INFORMATIVE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. **AFFAIRES DIVERSES**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

30-03-2025

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

5.9 *Appui à la Ville de Blainville / Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*

5.10 *Régime d'imposition à taux variés rôle d'évaluation 2026-2027-2028*

31-03-2025

2. **PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 tel que déposé;

Que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer.

3. **CORRESPONDANCE**
- 3.1 **Liste de la correspondance du mois de février 2025**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de février 2025 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**
- 4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2025**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 28 février 2025 et les invite à le consulter.

32-03-2025

- 4.2 **Adoption des comptes à payer au 28 février 2025**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 28 février 2025 totalisant 933 367,63 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 28 février 2025 totalisant une somme de 933 367,63 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

33-03-2025

5.

AFFAIRES COURANTES

5.1

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 février 2025;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

5.2

Avis de motion / Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs

La conseillère Myriam Derooy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs.

34-03-2025

5.3

Adoption du projet de Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se conformer à certaines modifications du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE certaines annexes au règlement de zonage doivent être renommées;

ATTENDU QUE certaines erreurs doivent être corrigées;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2025;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement numéro 12710-2025, modifiant le Règlement numéro 12060-2021 relatif au zonage, dans le but de se conformer à certaines dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, à renommer les annexes et à corriger quelques erreurs, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

35-03-2025

5.4 Modification au Règlement numéro 12700-2024 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2025 / Tarifs et prix imposés pour l'utilisation d'une embarcation sur le lac

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son Règlement de taxation en lien avec l'utilisation d'une embarcation sur le lac et le droit d'accès au lac;

ATTENDU QUE le coût pour le droit d'accès au lac pour l'année 2025, incluant l'utilisation de la station de lavage, est fixé à 50 \$ par embarcation, à l'exclusion des kayaks, canots, planches à voile et pédalos;

ATTENDU QUE le coût pour l'utilisation de la descente à bateau du Domaine de la Rivière-aux-Pins, ou toute autre descente autorisée par la Ville, est fixé à 50 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de taxation par simple résolution;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'article 5.4 *Tarifs et prix imposés pour l'utilisation d'une embarcation sur le lac* du Règlement numéro 12700-2024 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2025 soit abrogé par celui-ci :

- | | |
|---|----------|
| • Coût pour l'année 2025, incluant l'utilisation de la station de lavage
<i>Note : à l'exclusion des kayaks, canots, pédalos, planches à voile, planches à pagaie et autres planches</i> | 50,00 \$ |
| • Coût pour l'utilisation de la descente à bateau du Domaine de la Rivière-aux-Pins ou toute autre descente autorisée par la Ville | 50,00 \$ |
| • Coût de remplacement d'une vignette d'embarcation | 15,00 \$ |
- Note : ces montants sont taxables. L'année en cours n'est pas remboursable.***

36-03-2025 **5.5 Autorisation de signature / Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du MELCCFP**

ATTENDU le nombre élevé d'embarcations qui circulent sur le lac Saint-Joseph;

ATTENDU les mesures déjà mises en place afin de protéger et d'assurer la pérennité du lac Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Ville désire maintenant faire l'acquisition d'une station de lavage mobile dans le but d'empêcher la propagation des espèces aquatiques envahissantes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à déposer le projet « *Station de lavage de Fossambault-sur-le-Lac* », à agir et à signer les documents et la convention au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

37-03-2025 **5.6 Mandat d'honoraires professionnels / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Atelier 4^e Niveau**

ATTENDU les travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à effectuer à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU les besoins de la Ville pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Atelier 4^e Niveau, en date du 29 novembre 2024, au montant de 62 500 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Atelier 4^e Niveau pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers, au montant de 62 500 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Jacques Arsenault, directeur général, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même la subvention à recevoir de la MRC de La Jacques-Cartier, le Règlement d'emprunt à être adopté et le surplus non affecté.

38-03-2025 **5.7 Nomination d'un maire suppléant**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Marcel Gaumond, conseiller au district numéro 6, à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025, en remplacement de madame Roxane Boutet. Nous remercions madame Boutet pour le travail accompli.

39-03-2025

5.8 Autorisation de signature / Effets bancaires (maire suppléant)

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la Municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la directrice du Service des finances et trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur Marcel Gaumond à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025, selon la résolution 38-03-2025 adoptée le 11 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur Marcel Gaumond, conseiller au district numéro 6, à signer les chèques et effets négociables émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025, et ce, à titre de maire suppléant.

40-03-2025

5.9 Appui à la Ville de Blainville / Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville

ATTENDU QUE le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stalex;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De-Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De-Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stalex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par le conseiller Michael Tupert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac :

- Appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- Exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- Réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- Demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

41-03-2025

5.10 Régime d'imposition à taux variés rôle d'évaluation 2026-2027-2028

ATTENDU QUE *la Loi sur la fiscalité municipale* prévoit un régime d'impôt foncier à taux variés;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit adopter une résolution pour demander à la MRC de La Jacques-Cartier d'identifier au rôle d'évaluation chaque unité d'évaluation qui appartient à toute catégorie précisée par la Ville, pour le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation qui sera valide pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QUE *la Loi sur la fiscalité municipale* prévoit les catégories suivantes :

1. Immeubles non résidentiels;
2. Immeubles industriels;
3. Terrains vagues desservis;
4. Immeubles résidentiels;
5. Immeubles forestiers.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac veut se prévaloir de la possibilité prévue à l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit de fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale, en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac demande au Service d'évaluation de la MRC de La Jacques-Cartier de procéder à l'inscription des unités d'évaluation :

1. Immeubles non résidentiels;
2. Immeubles industriels;
3. Terrains vagues desservis;
4. Immeubles résidentiels;
5. Immeubles forestiers;

afin de pouvoir, s'il y a lieu, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} avril prochain.

6.2 Journée internationale des droits des femmes

La journée internationale des droits des femmes avait lieu le 8 mars dernier. Monsieur le maire remercie les conseillères pour leur implication au sein du conseil municipal ainsi que toutes les femmes à l'emploi de la Ville pour leur engagement dans le mieux-être de la population.

6.3 Semaine de relâche

Monsieur le maire remercie et félicite l'équipe du Service des loisirs, culture et vie communautaire pour l'organisation des différentes activités dans le cadre de la semaine de relâche. Nous remercions aussi les employés du Service des travaux publics pour leur implication.

6.4 15 ans de service à la Municipalité / Directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, directeur général

Le mois de mars 2025 marque le 15^e anniversaire à notre emploi de madame Stéphanie Langlois et de monsieur Jacques Arsenault. Nous les remercions pour les services rendus à la communauté et nous leur souhaitons bonne continuité.

6.5 Spectacles à la Chapelle du Lac

Monsieur le maire rappelle que les billets pour les différents spectacles à la Chapelle du Lac sont en vente.

6.6 Corporations Nautiques

La Corporation nautique de Fossambault et le Club nautique du lac St-Joseph sont présentement en période de recrutement.

6.7 Vignettes de bateau / Patrouille nautique

La réglementation concernant les vignettes de bateau et le lavage de ceux-ci sera uniformisée avec les villes de Lac Saint-Joseph ainsi que Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Les villes riveraines travaillent au renouvellement de l'entente avec la patrouille nautique.

6.8 Réunion du Comité consultatif régional de la navigation de plaisance du gouvernement du Canada / Commission de l'environnement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Monsieur le maire assistera aux prochaines réunions du Comité consultatif régional sur la navigation de plaisance du gouvernement du Canada le 2 avril 2025 et de la Commission de l'environnement de l'UMQ le 10 avril 2025.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 27, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 27.

42-03-2025

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 27.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA